



COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE VOTE

ANNEE 2018

Conformément au chapitre 3 des dispositions du règlement de déontologie des OPCVM et de la gestion individualisée sous mandat et aux dispositions du Règlement Général de l'AMF, nous vous rendons compte ci-après de notre dispositif en matière d'exercice de droits de vote et du bilan sur l'année 2018.

1. POLITIQUE DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES	2
2. PRINCIPALES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE VOTE EN 2018	3
3. PERIMETRE DE VOTE POUR L'ANNEE 2018	3
4. STATISTIQUES DES VOTES DE L'ANNEE 2018	4
4.1 Répartition géographique	4
4.2 Résultats de vote	4
5. OPPOSITION SELON LA TYPOLOGIE DES RESOLUTIONS.....	6
5.1 Resolutions proposées par les sociétés.....	6
5.2 Résolutions d'actionnaires	7
6. DIALOGUE AVEC LES EMETTEURS ET INCITATION A LA TRANSPARENCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	9
6.1 Processus de dialogue avec les émetteurs.....	9
6.2 Evaluation du dialogue avec les emetteurs.....	9
6.3 L'engagement sur l'accès aux administrateurs indépendants	10
6.4 Exemple d'engagement avec Alstom.....	10
6.5 Incitation des émetteurs à la transparence environnementale et sociale	11
6.6 Autres éléments du dialogue.....	12
6.7 Focus – investissements solidaires.....	13
7. LISTE DES ENGAGEMENT EN 2018 SUR LE VOTE ET LA GOUVERNANCE.....	14
8. STATISTIQUES DE LA SOCIETE DE GESTION BNPP AM FRANCE	15
8.1 Répartition géographique.....	15
8.2 Résultats de vote	15
8.3 Autres points	15



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'asset manager
d'un monde
qui change

1. POLITIQUE DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) estime que la promotion de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise est une partie essentielle de nos responsabilités d'actionnaires. La gouvernance d'entreprise renvoie au système par lequel une société est dirigée et contrôlée. Il concerne le fonctionnement de la direction, sa supervision et les mécanismes de contrôle, ainsi que la relation avec les parties prenantes. Une bonne gouvernance d'entreprise crée le cadre qui assure que la société est gérée dans l'intérêt à long terme des actionnaires. BNPP AM attend de toutes les sociétés dans lesquelles nous investissons de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Voter aux assemblées générales constitue un élément important du dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients et fait partie intégrante des processus de gestion de BNPP AM. Nous nous engageons¹ à exercer le droit de vote rattaché aux valeurs détenues par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), les Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), fonds d'investissement étrangers et mandats de gestion lorsque ceux-ci nous ont été délégués.

BNPP AM dispose d'un document « *Gouvernance et politique de vote* » expliquant ce que nous attendons des sociétés cotées et la façon dont nous assumons nos responsabilités d'actionnaires.

Cette politique énonce les grands principes de gouvernement d'entreprise que nous encourageons, notre processus de vote et se complète par un ensemble de lignes directrices mettant en avant, pour chaque type de résolutions, les « meilleures pratiques » ainsi que les situations pouvant aboutir à une opposition ou une abstention lors du vote.

Nous veillons à exercer notre droit de vote sur la base des circonstances spécifiques de l'entreprise.

Le document « Gouvernance et politique de vote » est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com/fr

Par ailleurs, l'intégralité de nos votes est publiquement disponible par émetteur et par résolution proposée sur notre site internet².

¹ En tenant compte des aspects techniques et réglementaires

² Détail de notre vote disponible ici : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/notre-approche-de-linvestissement-responsable/en-tant-quinvestisseur-responsable/proxy-voting#/MTc3MQ==/>

2. PRINCIPALES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE VOTE EN 2018

Notre politique et nos lignes directrices de vote sont revues annuellement afin de prendre en compte l'évolution des codes de gouvernance et des pratiques de place. Voici les principales modifications opérées par la politique de vote de 2018 :

- Un vote abstention sur la résolution relative aux quitus ou aux renouvellements des administrateurs en cas de manque de transparence sur l'empreinte carbone de la société.
- Des précisions sur notre approche en matière d'engagement, et de notre procédure d'escalade.
- Introduction de la notion du dividende responsable
- Modification de notre règle d'indépendance au Japon, avec une exigence de 33% d'indépendants, contre 20% précédemment
- Une prise en compte systématique de la durée du mandat pour la qualification d'indépendance dans le monde: Au-delà de 12 ans, un administrateur n'est plus considéré comme indépendant
- Une clarification de nos attentes en matière de rémunération

3. PERIMETRE DE VOTE POUR L'ANNEE 2018

Nous avons voté en 2018 sur près de 400 OPC³ représentant près de 56 milliards d'euros d'encours sous gestion.

Notre périmètre de vote est constitué de sociétés dont les positions agrégées répondent à une des trois conditions suivantes :

- Représenter 90% du total cumulé de nos positions en actions
- Constituer 0.5% ou plus de la capitalisation boursière de la société
- Sur demande ad hoc

Ce périmètre représente près de 36% des sociétés détenues par l'ensemble de nos OPCVM.

Le choix des titres sur lesquels nous exerçons le droit de vote répond à un double objectif : concentrer nos efforts sur les positions représentant une proportion prépondérante de nos actifs sous gestion, et participer aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles nos gestions collectives détiennent une part significative du capital.

³ Organismes de Placement Collectif

4. STATISTIQUES DES VOTES DE L'ANNEE 2018

4.1 REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Au sein du périmètre décrit ci-dessus, nous avons voté à **1 464 assemblées générales** avec un vote majoritairement en Europe et en Amérique du Nord qui représentent un peu plus de 72% de notre vote global.

	Nombre d'assemblées générales	Répartition géographique
Europe	618	42.2 %
Amérique du Nord	438	29.9 %
Japon	126	8.6%
Autres zones	282	19.3%
Total	1 464	100 %

4.2 RESULTATS DE VOTE

Au sein du périmètre décrit ci-dessus, sur les 1 464 assemblées générales votées:

- nous avons soutenu l'ensemble des résolutions proposées dans 369 assemblées générales
- nous nous sommes abstenus ou avons voté contre à au moins une résolution dans 1 095 assemblées générales, **soit 74.8% des assemblées.**

Parmi les 19 107 résolutions votées, 18 603 résolutions ont été proposées par les sociétés et 504 résolutions ont été proposées par les actionnaires.

Parmi les résolutions proposées par les sociétés (hors résolutions d'actionnaires) :

- nous avons soutenu 14 536 résolutions, soit 78.1% de notre vote
- nous nous sommes abstenus à 750 résolutions, et voté contre à 3 317 résolutions, soit 21.9% de notre vote en 2018, contre 20.4% en 2017.

Répartition par zone géographique	Total	Europe	Amérique du Nord	Japon	Autres zones
Nombre de résolutions votées	18 603	9 608	4 635	1 584	2 776
Nombre de votes pour	14 536	7 718	3 788	971	2 059
Nombre de votes contre	3 317	1 523	665	584	545
Nombre de votes abstention	750	367	182	29	172
Pourcentage d'abstentions ou de votes contre	21,9%	19,7%	18,3%	38,7%	25,8%

En **Europe**, l'opposition concerne principalement les résolutions relatives aux opérations financières et à la rémunération des dirigeants.

Notre niveau d'opposition a augmenté en **Amérique du Nord** en raison des questions de rémunération.

Notre niveau d'opposition est élevé au **Japon** en raison d'une faiblesse structurelle de la gouvernance avec notamment des niveaux d'indépendance faibles au sein des conseils d'administration, même si nous constatons des améliorations année après année.

5. OPPOSITION SELON LA TYPOLOGIE DES RESOLUTIONS

5.1 RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LES SOCIETES

Le tableau ci-dessous présente le taux d'abstention et d'opposition par type de résolution.

	Nombre de résolutions votées	Nombre de votes pour	Nombre de votes abstention ou contre	Pourcentage d'abstentions ou de votes contre
Rémunération des dirigeants	2 049	1 033	1 016	49.6%
Opérations financières	1 879	1 097	782	41.6%
Nomination des administrateurs	9 833	7 862	1 971	20.0%
Autres résolutions⁴	4 842	4 544	298	6.2%
Total	18 603	14 536	4 067	21.9%

Notre taux d'opposition est donc principalement concentré sur trois sujets: la rémunération des dirigeants, les opérations financières, et la nomination des administrateurs.

5.1.1 REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS OU DIRIGEANTS

Il s'agit principalement de demande de stock-options, actions gratuites ou indemnités de départ ainsi que les votes sur les politiques de rémunération de type « Say-on-pay » :

- soit la transparence sur la politique de rémunération est insuffisante (volume, nature des conditions de performance et objectifs à atteindre...)
- soit les pratiques de rémunération ne vont pas dans l'intérêt des parties prenantes avec des montants jugés excessifs ou disproportionnés eu égard aux performances de la société considérée
- soit les critères de rémunération sont considérés comme non contraignants permettant un paiement en cas d'échec
- soit enfin, la rémunération n'est pas orientée vers le long terme.

⁴ Approbation des comptes, nomination et rémunération des commissaires aux comptes, fusions et acquisitions, mesures anti-OPA...

5.1.2. OPERATIONS FINANCIERES

Il s'agit principalement de demandes d'augmentation de capital :

- soit le volume global est considéré comme trop important lorsque l'ensemble des autorisations dépasse 50% du capital social
- soit il s'agit d'autorisation d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription ni objet spécifique pouvant aboutir à une dilution excessive des actionnaires existants (plus de 5% du capital ou 20% en cas d'objet spécifique)

Nous votons également de manière systématique contre les mesures anti-OPA.

5.1.3 STRUCTURE DU CONSEIL

Il s'agit principalement de demandes de nomination d'administrateurs dans des sociétés ayant une gouvernance et un équilibre de pouvoir déséquilibré :

- soit avec des administrateurs non libres d'intérêt dans des conseils jugés insuffisamment indépendants (50% dans les sociétés non contrôlées, 33% dans les sociétés contrôlées)
- soit avec des administrateurs dont la disponibilité est jugée insuffisante

5.2 RESOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

5.2.1 VOTE SUR LES RESOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

Sur les résolutions d'actionnaires, notre niveau d'opposition est également important mais relève d'une logique différente.

Les résolutions d'actionnaires concernent principalement l'Amérique du Nord et sont souvent non agréées par le conseil. Ainsi, un vote « Pour » est une opposition à la position de la société. Nous avons voté « Pour » quand la résolution était conforme aux intérêts à long terme de la société et qu'elle était pertinente eu égard aux pratiques de la société. Nous nous sommes en revanche abstenus quand la résolution n'était pas pertinente pour la société ou si elle était déjà appliquée en pratique.

Le soutien aux résolutions d'actionnaires est en augmentation par rapport à 2017 (68.5% en 2018 contre 64% en 2017), avec un support important sur les résolutions concernant le changement climatique notamment (environ 95% de soutien).

	Nombre de résolutions votées	Vote contre	Vote abstention	Vote pour	Pourcentage de votes pour
Résolutions d'actionnaires	504	92	67	345	68.5%

5.2.2 DEPOT DE RESOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

En 2017 nous avons participé **au dépôt d'une résolution d'actionnaire** avec d'autres actionnaires dans le cadre de l'initiative « Aiming for A » chez Exxon Mobil.

La résolution demandait une transparence plus approfondie sur la stratégie des entreprises face au risque de changement climatique, avec notamment: la gestion opérationnelle des émissions, la résilience du portefeuille d'actifs aux scénarios post-2035, et les stratégies de recherche et développement et d'investissement en énergie à faible émission carbone.

Une résolution similaire avait fait l'objet en 2016 d'un vote pour à 38%. La résolution proposée en 2017 a été approuvée par 62% des actionnaires.

Nous allons de nouveau co-déposer en 2019 une proposition d'actionnaire à l'Assemblée Générale d'Exxon Mobil demandant la communication des objectifs de la société en matière d'émissions de carbone afin de s'aligner sur l'Accord de Paris limitant à 2 degrés la hausse des températures.

6. DIALOGUE AVEC LES EMETTEURS ET INCITATION A LA TRANSPARENCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

6.1 PROCESSUS DE DIALOGUE AVEC LES EMETTEURS

L'engagement avec les émetteurs a pour but d'améliorer la performance à long-terme de nos participations et d'encourager les meilleures pratiques de gouvernance, de responsabilité sociale et environnementale.

Le processus de dialogue avec les sociétés peut être engagé sur notre propre demande ou sur demande des émetteurs et est concentré sur nos principales positions.

Le but de l'engagement est :

- de communiquer notre politique de vote pour promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance et de préparer les futures assemblées générales
- d'obtenir un complément d'information sur des projets de résolutions
- de faire part de nos éventuelles réserves sur des résolutions contraires à notre politique de vote

En 2018, nous avons eu 182 interactions engageants un dialogue avec 119 sociétés en augmentation par rapport à 2017 (109).

6.2 EVALUATION DU DIALOGUE AVEC LES EMETTEURS

Nous considérons que le dialogue est fructueux :

- en cas de retrait de la résolution de la part des émetteurs
- en cas de modification de notre vote en faveur de la résolution suite à une modification de la part de l'émetteur, ou à l'obtention d'informations supplémentaires

En 2018, nous avons obtenu 32 cas de succès dans le cadre de l'engagement, soit 27% des cas. Ce taux est similaire avec celui de l'année dernière.

Voici quelques exemples de succès de notre engagement :

- un changement ou une communication des critères de performance utilisés pour les plans d'actions gratuites ou de stock-options
- la mise en place d'une vision « long terme » dans la politique de rémunération avec des conditions de performance mesurées sur trois ans

Nous considérons néanmoins que l'évaluation du dialogue ne doit pas se limiter à nos modifications d'intention de vote :

- un dialogue en amont de l'ordre du jour de l'assemblée générale peut conduire une société à aligner des résolutions sur notre politique de vote
- des sociétés modifient leurs pratiques lors des assemblées générales des années suivantes.

6.3 L'ENGAGEMENT SUR L'ACCES AUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

Un des rôles du conseil d'administration est de superviser l'équipe de management. Il est essentiel qu'il soit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants qui sont de plus en plus présent au sein de comités spécifiques (audit, rémunération, nomination), en ligne avec notre politique de vote.

En l'absence d'un président indépendant, et afin de préserver les contrôles et les équilibres, la présence d'un administrateur référent indépendant doit être envisagée. Pour être un contrepoids efficace, cet administrateur doit être doté de pouvoirs spécifiques, notamment la possibilité de discuter directement avec les investisseurs.

Nous avons inclus dans nos meilleures pratiques de politique de vote cette occasion de dialoguer avec un administrateur indépendant. Nous discutons avec des entreprises afin d'obtenir sa mise en place.

L'accès au conseil d'administration est une pratique bien établie dans certains pays comme au Royaume-Uni et commence à se diffuser en Europe continentale. Elle est recommandée par les codes de gouvernances en Allemagne et en France par exemple.

La possibilité de rencontrer des administrateurs est cohérente avec leur responsabilité vis-à-vis des actionnaires qui les ont nommés. L'accès aux membres des conseils d'administration pour des investisseurs, et en particulier pour BNPP AM, peut permettre de faire part de nos inquiétudes sur certains sujets.

En 2018, nous avons eu un engagement direct avec un administrateur indépendant dans 16 entreprises : Cap Gemini, BBVA, Philips, Veolia Environnement, Orange, Rexel, Deustche Boerse, Bayer AG, Schneider Electric, Banco Santander, GEA, Valeo, Prysmian, CRH, Unilever NV et Danone.

6.4 EXEMPLE D'ENGAGEMENT AVEC ALSTOM

En 2018, la société a procédé à des améliorations significatives de plusieurs points de leur gouvernance. Une partie été subordonné à la réalisation de l'opération prévue avec Siemens Mobility qui a été refusé par la Commission Européenne⁵.

⁵ La suppression des droits de vote double, l'absence de mesure anti-OPA ou la séparation des fonctions de directeur général et de président

La société a également évolué ces pratiques et sa transparence sur d'autres points de gouvernance, ceci est indépendamment de l'opération avec Siemens Mobility.

Ceci relève notamment une meilleure transparence sur

- l'assiduité individuelle des administrateurs,
- le taux de réalisation des critères financiers appliqués pour le bonus court-terme,
- la précision sur l'absence de possibilité d'attribution de bonus exceptionnel dans la politique de rémunération ;
- la précision sur la perte des attributions long-terme non-acquises (non encore vestées) en cas de départ volontaire et la pro-ratisation de telles attributions en cas de départ contraint.

La société a également amélioré sa pratique en prévoyant une durée d'indisponibilité (vesting) de minimum trois ans pour ces attributions long-terme, contrairement à sa pratique précédente. Les conditions de performance sont également appréciées désormais sur une période de trois ans.

Tous ces points positifs d'évolution sont conformes à notre politique de vote.

6.5 INCITATION DES EMETTEURS A LA TRANSPARENCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

BNPP AM pense que la promotion de bonnes pratiques au niveau environnemental, social et de la gouvernance (ESG) fait partie de ses responsabilités d'investisseur. En effet, la conformité des sociétés aux critères ESG permet de nous assurer que les sociétés dans lesquelles nous investissons sont gérées dans l'intérêt long terme des différentes parties prenantes.

Conformément à notre politique de vote nous nous sommes abstenus sur les résolutions concernant l'approbation des états financiers ou des quitus lorsque :

- La société n'avait pas suffisamment communiqué sur les questions environnementales et sociales, ou sur leurs émissions de CO2, ou
- La société est considérée en risque de violation d'un ou plusieurs principes du pacte mondial⁶.

En 2018, cette action s'est produite à 16 reprises.

⁶ Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont disponibles sur le site internet : <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

6.6 AUTRES ELEMENTS DU DIALOGUE

Le dialogue se manifeste également à travers d'autres éléments comme:

- la participation active en qualité de membre aux travaux du comité « Gouvernement d'Entreprise » de l'Association Française de Gestion (AFG), du comité sur l'investissement de Eumedion (Pays-Bas), du groupe de travail dédié aux investissements ESG (LeaderXXchange).
- la participation active en qualité de membre de l'International Corporate Governance Network (ICGN) et du comité «Shareholder rights »
- la participation à des conférences et débats de place sur les sujets de gouvernance
- le dialogue continu avec les « proxy advisors » afin d'améliorer la qualité et la pertinence de leurs études
- le dialogue indirect avec les émetteurs à travers les « proxy sollicitors »
- le vote physique à 15 assemblées générales en 2018 (toutes françaises)
- les autres formes d'engagement et de dialogue dans le cadre de la politique d'investisseur responsable (notamment en cas de manquements aux Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et à la politique sectorielle de BNP Paribas).

6.7 FOCUS – INVESTISSEMENTS SOLIDAIRES

Au travers de ses fonds solidaires, distribués principalement dans le cadre de l'épargne salariale, BNP Paribas Asset Management investit et accompagne des associations et entreprises à fort impact social en France. A fin 2018, ce sont 25 associations et entreprises qui sont soutenues, pour un montant total de 96 M€.

[Lien vers la plaquette solidaire](#)

Investisseurs engagés, nous souhaitons jouer pleinement notre rôle pour accompagner nos partenaires solidaires. Pour cela, plusieurs actions sont menées :

- Actionnaires actifs : 12 de nos partenaires bénéficient d'un investissement en capital. En tant qu'actionnaires, nous votons chaque année aux assemblées générales. En amont, les résolutions sont analysées et un échange avec l'entreprise est réalisé si nécessaire. De plus, nous sommes membres élus à deux conseils de surveillance.
- Suivi : afin de maîtriser notre risque mais également d'apporter nos conseils aux entrepreneurs, nous réalisons un suivi annuel des partenaires, avec a minima une rencontre en personne avec la direction et une visite sur place tous les deux ans. Lors de cette revue, sont abordées à la fois les questions financières mais également les sujets de gouvernance et le suivi de l'impact social.
- Transparence : Afin de rendre compte aux épargnants investisseurs, nous publions chaque semestre un rapport de performance sociale incluant entre autres la liste exhaustive des partenaires solidaires et des indicateurs agrégés et personnalisés d'impact social.

[Lien vers le rapport de performance sociale](#)

Chiffres clés 2018

- AG votées : 11
- Dont présence physique: 8
- Membre de Conseil de Surveillance: 2
- Rencontre avec le management: 25

7. LISTE DES ENGAGEMENT EN 2018 SUR LE VOTE ET LA GOUVERNANCE

Emetteur	Pays
Accor	France
Adidas	Allemagne
Aéroports de Paris ADP	France
Ahold Delhaize NV	Belgique
AIB Group plc	Royaume-Uni
Air Liquide	France
Airbus	Pays-Bas
Alstom	France
Alten	France
Altran	France
ArcelorMittal	Luxembourg
Arkema	France
Assicurazioni Generali	Italie
Atos	France
Axa	France
Banco Santander	Espagne
Bayer AG	Allemagne
BBVA	Espagne
BMW	Allemagne
BNP Paribas	France
Bouygues	France
Cap Gemini	France
Carrefour	France
Clinigen Group Plc	Royaume-Uni
Compagnie Plastic Omnium	France
Crédit Agricole SA	France
CRH	Irlande
CyberArk Software Ltd.	Israël
Danone	France
Dassault Systemes	France
Deutsche Bank	Allemagne
Deutsche Boerse	Allemagne
Dia	Espagne
DSM	Pays-Bas
Edenred	France
Eiffage	France
Eli Lilly	Etats-Unis
Elior	France
Enagas	Espagne
Engie	France
ENI SpA	Italie

Emetteur	Pays
Essilor Luxottica	France
Eutelsat Communications	France
Faurecia	France
Fnac Darty	France
Foncière des Régions	France
Freenet AG	Allemagne
Fresenius Medical Care AG & Co KGaA	Allemagne
Fresenius SE & Co KGaA	Allemagne
GEA	Allemagne
Gecina	France
Gerresheimer AG	Allemagne
Hermes International	France
Hibernia REIT	Irlande
Hispania Activos Inmobiliarios SOCIMI SA	Espagne
Iberdrola	Espagne
Icade	France
ING	Pays-Bas
Ingenico	France
Inmarsat	Royaume-Uni
Intesa San Paolo	Italie
Irish Continental Group	Irlande
Kering	France
Kingspan	Irlande
Klepierre	France
Korian	France
Lagardère	France
LAR Espana	Espagne
LEG Immobilien AG	Allemagne
Legrand	France
Logitech International SA	Suisse
L'Oréal	France
LVMH	France
Mercialys	France
Merlin Properties	Espagne
Michelin	France
Monsanto	Etats-Unis
National Express Group	Royaume-Uni
Natixis	France
Nexans	France
OPAP	Grèce
Orange	France

Emetteur	Pays
Peugeot	France
Philips	Pays-Bas
Prysmian S.p.A.	Italie
Publicis	France
Red Electrica	Espagne
Renault	France
Repsol	Espagne
Rexel	France
RWE	Allemagne
Safestore Holdings plc	Royaume-Uni
Saint Gobain	France
Sanofi	France
SAP	Allemagne
Schneider	France
Scor	France
Shire Plc	Royaume-Uni
Siemens	Allemagne
Sika	Suisse
Smiths Group Plc	Royaume-Uni
Société Générale	France
Sodexo	France
Solvay	Belgique
Standard Chartered	Royaume-Uni
STMicroelectronics	Pays-Bas
Telefonica	Espagne
Teleperformance	France
Terna SpA	Italie
Thales	France
Total	France
Total Produce	Irlande
Unibail Rodamco	France
Unicredit	Italie
Unilever NV	Pays-Bas
Valeo	France
Veolia Environnement	France
Vinci	France
Vivendi	France
Worldline	France
Xior Student Housing	Belgique

8. STATISTIQUES DE LA SOCIETE DE GESTION BNPP AM FRANCE

8.1 REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Au sein de la société de Gestion BNPP AM France, avons voté à **538 assemblées générales** avec un vote majoritairement en Europe et en Amérique du Nord qui représentent un près de 97% de notre vote global.

	Nombre d'assemblées générales	Répartition géographique
Europe	427	79.4 %
Amérique du Nord	94	17.5 %
Japon	4	0.7%
Autres zones	13	2.4%
Total	538	100 %

8.2 RESULTATS DE VOTE

Au sein du périmètre décrit ci-dessus, sur les 538 assemblées générales votées:

- nous avons soutenu l'ensemble des résolutions proposées dans 118 assemblées générales
- nous nous sommes abstenus ou avons voté contre à au moins une résolution dans 420 assemblées générales, **soit 78.1% des assemblées.**

Parmi les 7 888 résolutions votées, 7 734 résolutions ont été proposées par les sociétés et 154 résolutions ont été proposées par les actionnaires.

- nous avons soutenu 80% des résolutions
- nous nous sommes abstenus à 4% des résolutions, et voté contre à 16% résolutions, soit 20% de notre vote en 2018.

8.3 AUTRES POINTS

Cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote »

Nous n'avons pas identifié de cas de conflits avec les principes de notre politique de vote.

Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les FIA qu'elle gère

Nous n'avons pas rencontré de situation de conflit d'intérêt au cours de cet exercice.

DISCLAIMER

BNP Paribas Asset Management France est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : www.bnpparibas-am.com.

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) des instruments financiers, où une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question. Cette documentation est disponible sur le site web.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.bnpparibas-am.com.